

**Yves Fréchette**

Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

Le 16 novembre 2016

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

M. Pierre Méthé  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2013-167 relative à l'addition d'un transformateur à 315-34 kV au poste Normand  
Notre dossier : R043220 YF

---

Cher monsieur,

Comme suite à la décision D-2013-167 rendue le 10 octobre 2013, ainsi qu'à la décision D-2014-035 rendue le 5 mars 2014, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant l'addition d'un transformateur à 315-34 kV au poste Normand, qui entraîne une réévaluation de son coût et de l'échéancier.

### ***Rappel des faits***

Le 29 mai 2013, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*<sup>1</sup> (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation de construire les immeubles et les actifs requis pour l'addition d'un troisième transformateur à 315-34 kV d'une puissance de 125 MVA au poste Normand.

Le projet vise à augmenter la capacité de transformation du poste Normand ainsi que le support réactif pour assurer un soutien adéquat de la part du réseau à 315 kV. Ces travaux s'avèrent essentiels pour répondre à la croissance de la charge du secteur de Fermont et respecter les exigences et les critères de conception du Transporteur.

Le coût total initial du projet s'élevait à 33,8 M\$ et une mise en service a été réalisée en 2016.

Dans sa décision D-2013-167, page 13, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser ce projet d'addition d'un troisième transformateur au poste Normand :

---

<sup>1</sup> RLRQ c. R-6.01.

« La Régie de l'énergie :

**ACCUEILLE** la demande en partie;

**AUTORISE** le Transporteur à réaliser le Projet relatif à l'addition d'un transformateur à 315-34 kV au poste Normand;

**RÉSERVE** sa décision sur le suivi du projet au rapport annuel; et

**DEMANDE** au Transporteur de soumettre, pour le 31 octobre 2013, sa proposition de suivi de ce dossier à son rapport annuel;

**ACCUEILLE** la demande de traitement confidentiel du Transporteur relativement à l'annexe 1 de la pièce B-0005; [...] »

Dans cette même décision, la Régie mentionnait précédemment ce qui suit :

« La Régie prend acte de l'affirmation du Transporteur à l'effet que le coût total du Projet ne doit pas dépasser de plus de 15 % le montant autorisé par le conseil d'administration d'Hydro-Québec, sinon il devra obtenir une nouvelle autorisation de ce dernier. Le cas échéant, il s'engage à en informer la Régie en temps opportun. Cette dernière prend note également du fait que le Transporteur s'efforcera de contenir les coûts du Projet à l'intérieur des montants précités. »

Le 10 mars 2014, par sa décision D-2014-039, la Régie accueillait la proposition de suivi des coûts du projet présentée par le Transporteur conformément à la décision D-2013-167.

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation a été réévalué à la hausse et le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 33,8 M\$ autorisé initialement par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec et par la Régie.

### **Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier**

La nécessité d'une réévaluation du coût du projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation.

Ainsi, dans le cadre du *Rapport annuel 2015 du Transporteur*<sup>2</sup> et en réponse à la demande de renseignements 12.1 sur ce rapport<sup>3</sup>, le Transporteur a fait état des principaux écarts à l'origine d'une augmentation du coût du projet.

Le 14 octobre 2016, le Conseil d'administration d'Hydro-Québec a autorisé une augmentation de 10,1 M\$ des crédits globaux, portant ainsi le coût du projet au montant de 43,9 M\$. La mise en service finale est maintenant prévue en août 2017. Le Transporteur explique ci-après les principaux écarts en fonction de cette récente réévaluation.

<sup>2</sup> Pièce HQT-5, Document 1, pages 53-54.

<sup>3</sup> Pièce HQT-8, Document 1, page 12.

### **Explication des écarts**

La hausse du coût du projet est principalement attribuable aux délais d'obtention de permis pour le passage du transformateur sur les voies terrestre et ferroviaire, retardant sa livraison au chantier du poste Normand ; à une défektivité d'une composante du transformateur ; ainsi qu'aux difficultés de coordination des étapes de réalisation du projet avec l'alimentation électrique du secteur. Ces événements ont causé un retard important sur les échéanciers initiaux et une prolongation des activités du chantier.

Cette hausse du coût du projet découle également de travaux civils plus importants que prévu, de la réalisation des travaux civils en période hivernale et de travaux d'excavation supplémentaires par rapport à ceux initialement estimés. Parallèlement, le projet a bénéficié d'un approvisionnement favorable.

Ces facteurs ont surtout influé sur les éléments suivants :

- Coûts du client (hausse de **4,1 M\$**) ;
- Construction (hausse de **4,8 M\$**) ;
- Gérance (hausse de **1,6 M\$**) ;
- Frais financiers de l'étape projet (hausse de **1,2 M\$**) ;
- Provision (baisse de **1,3 M\$**) ;
- Approvisionnement (baisse de **1,2 M\$**).

Le tableau 1 suivant présente, par élément, le coût du projet selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

**Tableau 1**  
**Détails des coûts – Poste Normand**  
**(en milliers de dollars)**

<b>Élément</b>	<b>Autorisation initiale D-2013-167</b>	<b>Coût révisé</b>	<b>Écart</b>
Études d'avant-projet	458	590	132
Autres coûts (avant-projet)	1	0	-1
Frais financiers (avant-projet)	17	0	-17
Ingénierie interne	920	968	48
Ingénierie externe	601	948	347
Client	2 749	6 852	4 103
Approvisionnement	9 465	8 266	-1 199
Construction	12 316	17 116	4 800
Gérance interne	2 042	3 267	1 225
Gérance externe	292	688	396
Provision	2 541	1 200	-1 341
Autres coûts	332	771	439
Frais financiers	2 018	3 218	1 200
<b>TOTAL</b>	<b>33 752</b>	<b>43 884</b>	<b>10 132</b>

Le Transporteur précise que malgré la réévaluation du coût du projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même.

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Par ailleurs, le Transporteur réitère que le projet est toujours nécessaire afin de maintenir un service de transport permettant de répondre aux besoins des clients, en assurant la continuité et la qualité de ce service, dans le respect des critères de conception de son réseau. Il réitère son engagement à déployer tous les efforts afin de contenir le coût du projet à l'intérieur des limites ci-dessus décrites.

Veillez recevoir, Cher monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Yves Fréchette*

Yves Fréchette